

CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DU

17 SEP. 2007

CONVENTION DE MOBILITÉ ÉTUDIANTE  
ENTRE INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE  
BELGIQUE

Entre

l'Université de Liège (ULg), place du XX Août, 7 à 4000 Liège, représentée par  
M. B. RENTIER, recteur ;  
l'Université catholique de Louvain (UCL), place de l'Université, 1 à 1348 Louvain-la-Neuve,  
représentée par M. B. COULIE, recteur ;  
l'Université Libre de Bruxelles (ULB), avenue F.D. Roosevelt, 50 à 1050 Bruxelles,  
représentée par M. Ph. VINCKE, recteur ;  
l'Université de Mons-Hainaut (UMH), place du Parc, 20 à 7000 Mons, représentée par  
M. B. LUX, recteur ;  
la Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux (FUSAGx), passage des  
Déportés, 2 à 5030 Gembloux, représentée par M. A. THEWIS, recteur ;  
les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur (FUNDP), rue de Bruxelles, 61 à  
5000 NAMUR, représentées par M. M. SCHEUER, recteur ;  
la Faculté Polytechnique de Mons (FPMs), rue de Houdain, 9 à 7000 Mons, représentée par  
M. C. CONTI, recteur ;  
les Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles (FUSL), boulevard du Jardin Botanique, 43 à  
1000 Bruxelles, représentées par M. J.P. LAMBERT, recteur ;  
les Facultés Universitaires Catholiques de Mons (FUCaM), chaussée de Binche, 151 à 7000  
Mons, représentées par M. Ch. DELPORTE, recteur,

N° 349

il est établi ce qui suit en matière de mobilité d'étudiants inscrits à des études sanctionnées par un grade académique de bachelier ou de master dans l'une de ces neuf institutions universitaires signataires.

**Article 1er**

Attendu les articles 28 et 66 du décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités, la présente convention établit les modalités de participation d'un étudiant inscrit à des études sanctionnées par un grade académique de bachelier ou de master dans une des institutions signataires, à des activités d'apprentissage de programmes d'études offertes par une autre institution signataire.

**Article 2**

Avec l'accord de l'institution dans laquelle il est inscrit, un étudiant inscrit à des études sanctionnées par un grade académique de bachelier ou de master dans l'une des institutions signataires peut suivre un ou plusieurs enseignements appartenant à un programme d'études menant au même grade académique ou à un grade académique différent, organisé par l'une des autres institutions signataires.

Le choix des activités extérieures à l'institution universitaire d'origine fait l'objet d'un contrat d'études pour chaque étudiant (voir formulaire en annexe 1 qui fait partie intégrante de la présente convention) signé par les autorités compétentes de l'université d'origine et de l'université d'accueil. Le contrat de mobilité doit être complété et signé, pour son volet A, au mieux un mois avant la date de début des cours du quadrimestre au cours duquel l'étudiant est admis à suivre un ou plusieurs enseignements hors son institution d'origine, MAIS au plus tard le 30 septembre pour ce qui concerne le 1<sup>er</sup> quadrimestre et le 15 février, pour ce qui concerne le 2<sup>e</sup> quadrimestre, et, pour son volet B, au plus tard 10 jours ouvrables après la date de la dernière évaluation (examen).

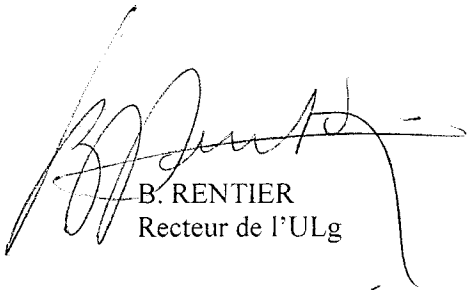
### Article 3

Pour être admis à suivre une activité d'apprentissage dans une autre université signataire, l'étudiant s'inscrit à cette activité selon les modalités fixées par l'institution d'accueil; l'institution d'accueil n'est toutefois pas autorisée à exiger des frais d'inscription auprès de l'étudiant. L'étudiant suit les procédures et règlements définis par l'université d'accueil notamment en matière de participation et d'évaluation (examens) des activités d'apprentissage visées.

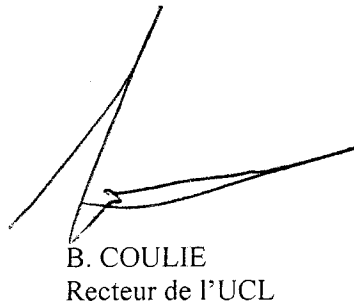
### Article 4

La présente convention entre en vigueur à partir de l'année académique 2007-2008 et est renouvelable tacitement annuellement. La dénonciation éventuelle de cette convention par l'une des institutions signataires sera notifiée aux autres au plus tard 6 mois avant la prochaine rentrée académique, sans que cela ne porte préjudice aux étudiants pour lesquels un contrat de mobilité existe.

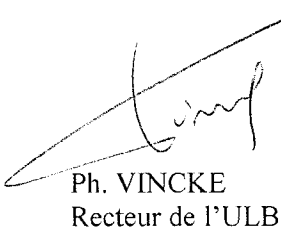
Fait à Bruxelles, le 3 juillet 2007, en neuf exemplaires originaux, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.



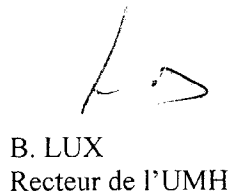
B. RENTIER  
Recteur de l'ULg



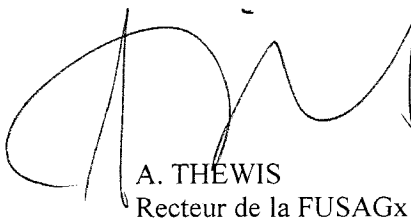
B. COULIE  
Recteur de l'UCL



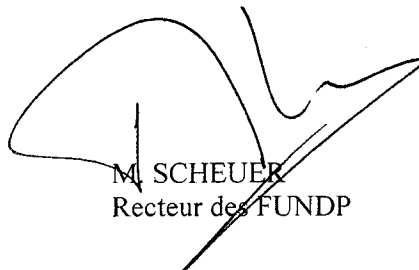
Ph. VINCKE  
Recteur de l'ULB



B. LUX  
Recteur de l'UMH



A. THEWIS  
Recteur de la FUSAGx




M. SCHEUER  
Recteur des FUNDP



C. CONTI  
Recteur de la FPMs



J.P. LAMBERT  
Recteur des FUSL



Ch. DELPORTE  
Recteur des FUCAM

**CONTRAT DE MOBILITE DE L'ETUDIANT(E)**

ANNEE ACADEMIQUE XXXX-YYYY

**VOLET A**

<b>ENTRE</b>	
<b>INSTITUTION D'ORIGINE</b>	[NOM DE L'INSTITUTION]
Personne de contact	[Nom, adresse, téléphone, fax et adresse courielle]
Autre personne contact	[Nom, adresse, téléphone, fax et adresse courielle]
<b>ET</b>	
<b>INSTITUTION D'ACCUEIL</b>	[NOM DE L'INSTITUTION]
Personne de contact	[Nom, adresse, téléphone, fax et adresse courielle]
Autre personne contact	[Nom, adresse, téléphone, fax et adresse courielle]
<b>ET</b>	
<b>L'ETUDIANT(E)</b>	[NOM ET PRENOM DE L'ETUDIANT(E)] [adresse, téléphone, fax et adresse courielle]
	Libellé du grade académique sanctionnant les études auxquelles est inscrit(e) l'étudiant(e) dans l'institution d'origine :  [à préciser]

Détails du Programme d'Etudes dans l'université d'accueil

Code	Intitulé complet du 'cours'	Enseignant	Quadrimestre	Crédits
Exemple : INFO M112	Réseaux et libertés	C. de Terwangne	Q2	3
1.				
2.				
3.				
...				

Date de remise, par l'université d'accueil auprès de la personne de contact de l'université d'origine, des résultats des évaluations relatives aux activités d'apprentissage du programme d'études dans l'université d'accueil (cf. tableau ci-dessus) : .....

Fait le ....., en un exemplaire original à destination de la personne de contact de l'université d'origine, les autres signataires en ayant reçu une copie.

Nom et signature de l'étudiant(e) :

Nom et signature du responsable  
dans l'université d'origine

Nom et signature du responsable  
dans l'université d'accueil

**VOLET B**

**Résultats obtenus (notes sur 20)**

Code	Intitulé complet du 'cours'	enseignant	Note sur 20
Exemple : INFO M112	Réseaux et libertés	C. de Terwangne	12/20
1.			
2.			
3.			
...			

Fait à ....., le .....

Nom et signature du responsable  
dans l'université d'accueil

Cachet de l'autorité responsable  
dans l'université d'accueil